L'ABEILLE

—DE LA—

NOUVELLE-ORLEANS

Journal Quotidien

—AVEC UNE—

EDITION HEBDOMADAIRE

—Paraissant le—

SAMEDI MATIN

—ET—

Renfermant toutes les Matières Publiées pendant la Semaine dans l'Edition Quotidienne.

Edition Hebdomadaire

Un An..... $3 00
Six Mois..... 1 50
Quatre Mois..... 1 00

On s'abonne à la Semaine avec les Porteurs et le Marchands de l'organe.

L'ABEILLE

Publie tous les jours, en outre des matières politiques, littéraires et locales:

Des dépêches Télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'étranger;

Un Bulletin Maritime;

Une liste des Navires en partance dans les ports étrangers et américains pour la Nouvelle-Orléans;

Une liste des Navires dans le port de la Nouvelle-Orléans.

Un Bulletin Financier;

Un Bulletin Commercial;

Les heures de départ et d'arrivée des trains de chemins fer

Les jours de départ des bateaux à vapeur.

Bureaux et Ateliers,

323 - CHARTRES - 323

L'EDITION HEBDOMADAIRE,

Réunissant en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine, compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.

Bureaux et Ateliers,

323 RUE DE CHARTRES,

Entre Conti et Bienville

VENTES A L'ENCAN | VENTES A L'ENCAN | VENTES A L'ENCAN

J. L. Onorato.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de Choix pour Spéculation.

NO 313 RUE N. REMPARTS,

Traversant à la rue Bassin. Contigue à l'usine de la Merchant's Electric Co.

Et les Propriétés Désirables pour Placement,

No 805 rue Royale, No 1210 rue Galvez et No 1215 rue Galvez

A L'ENCAN, A LA BOURSE, 311 RUE BARONNE,

MARDI, 10 JANVIER 1905, A MIDI.

No 74,742—Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, Division D—Interdiction de Charles Garvey.

EN vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D, le dit ordre daté et signé le 29 novembre 1904, et adressé à J. L. Onorato, Encanteur, Je vendrai à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, MARDI, le 10 janvier 1905 à midi les propriétés foncières suivantes:

1° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, et désigné comme lot No Trois de l'îlet No 13, lequel est borné par les rues Remparts, Conti, Bienville et Bassin, sur un plan de cette partie de la ville appelée la "Commune", lequel dit lot mesurant 28 pieds de face sur chacune des rues Remparts et Bassin sur une profondeur s'étendant de l'une à l'autre des dites rues de cent vingt pieds, plus ou moins le tout en mesures françaises.

Les améliorations sont connues comme le No 313 rue N. Remparts et consistent en une résidence splendide en briques. Ch. are ridé avec vue ajoutée au bail à dresser. Les détails complets seront annoncés à la vente. Des cartes d'admission seront délivrées sur application.

2° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant situé dans le deuxième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Royale, Bourbon, Ste-Anne et Dumaine, et mesurant en mesures françaises trente pieds de face à la rue Royale sur quatre-vingt dix pieds de profondeur, borné sur le côté vers la rue Dumaine par la propriété maintenant ou autrefois appartenant à J. F. Durel.

Les améliorations sont connues comme le No 806 rue Royale et consistent d'un cottage-résidence. La propriété sera vendue sujette au bail à dresser. Les détails complets seront annoncés à la vente. Des cartes d'admission seront données sur application.

3° Un certain lot de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant, situé dans le deuxième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Galvez, Quartier, Miro et Hôpital, et mesurant trente pieds de face à la rue Galvez sur une profondeur de quatre trente cinq pieds entre lignes parallèles, lequel lot est composé de la moitié du lot B sur un plan fait et signé par B. M. Boisson, voyer de ville, daté le 1er septembre 1873 et annexé à un acte de vente passé devant J. Sandoznogi, notaire, le 12 septembre 1855, étant la moitié dudit lot, le plus près de la rue Quartier et commençant à quatre vingt trente pieds, dix pouces de l'encoignure de la rue Hôpital.

Les améliorations sont connues comme le No 1215 rue Galvez et consistent d'un cottage résidence. La propriété sera vendue sujette à bail à dresser. Des détails complets seront annoncés à la vente. Des cartes d'admission seront données sur application.

4° Un certain lot de terre situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Galvez, Hôpital, Johnson et Quartier et désigné par la lettre "B" et ayant en mesures anglaises, les dimensions suivantes, à savoir: Cinquante neuf pieds sept pouces de deux lignes de face à la rue Galvez sur trente six pieds, neuf pouces et une ligne de profondeur sur la ligne le divisant du lot "A", contenant deux mille cinq pouces de profondeur sur la ligne vers la rue Quartier et quarante pieds cinq pouces et deux lignes de largeur sur la ligne du fond, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, sans exception ni réserve, le tout d'après un plan fait par Edgar Pillié, architecte le 3 septembre 1881 et dûment annexé, à un plan, du dit lot fait par ledit Edgar Pillié, et annexé à un acte de Joseph Cor Dier notaire, le 29 novembre 1882.

Les améliorations sont connues comme le No 1210 rue Galvez et consistent en un cottage résidence. La propriété sera vendue sujette au bail à dresser. Les détails complets seront annoncés à la vente. Des cartes d'admission seront données sur application.

Conditions—Un tiers comptant et la balance en un et deux ans, représentée par des billets de lion de vendeur, portant 6 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, avec les clauses usuelles de sécurité dans l'acte de vente. Les acquéreurs devant assumer les taxes de 1905, payer pour les actes de vente parlevant Marshall Quintero notaire, et déposer 10 pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication, avec J. L. ONORATO, Encanteur et Agent de Propriété Foncière, 302 rue Baronne.

MM. Clegg & Quintero, avocats, Bâtisse Hennen.

4 déc—4 11 18 25—janv 1 8 9 10

Ernest A. Carrère.

ANNONCE JUDICIAIRE.

SITES A BATIR

Faisant face aux rues Tchoupitoulas et S. Front, entre les rues Bordeaux et Lyon.

JEUDI le 26 JANVIER, 1905.

Succession d'Arthur Lemat fils aîné.

No 72,754 — Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. Division A.

PAR ERNEST A. CARRERE, Encanteur — Bureau 806 rue Perdido— JEUDI, le 26 janvier 1905, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, dans la premier district de cette ville, en vertu de et conformément à un ordre ici, daté et signé le 14 décembre 1904, par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Division A, dans l'affaire ci dessous intitulée, je procéderai de vendre à l'enchère publique la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et tous les privilèges, droits, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque sorte en dépendant, situé dans le dème district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Tchoupitoulas, S. Front, Bordeaux et Lyons, et désigné par le No deux sur un plan par Henry Hennessey, voyer, et daté le 20 décembre 1844, et déposé au l'étude de L. E. Kerlain, notaire de cette ville, et mesurant trente pieds de face à la rue Tchoupitoulas, du même façade à la rue S. Front, sur une profondeur de cent cinquante pieds entre lignes parallèles.

Termes et conditions—Comptant. L'acquéreur devant assumer les taxes de 1905 et payer pour l'acte de vente parlevant Val J. Steart, notaire. Dix pour cent comptant au moment de l'adjudication pour tier la vente.

ERNEST A. CARRERE, Encanteur.
806 rue Perdido.

J. C. Rodrigue, avocat.
25 déc—25 - jan 1 8 15 22 25 29.

Harry H. Hodgson.

ANNONCE JUDICIAIRE.

JOLI COTTAGE DOUBLE.

818 et 820 avenue St-Roch.

Cinq chambres et citerne de chaque côté, à l'usage, JEUDI, le 26 janvier 1905.

Succession d'Ovide C. Blandin.

PAR HARRY H. HODGSON, Encanteur — Bureau No 732 rue Carondelet. A la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, à midi, à la date ci-dessus en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable Gen. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, dossier No 73,466 dans l'affaire de la succession d'Ovide C. Blandin, daté le 20 décembre 1904, à l'enchère publique il sera vendu:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de cette ville, dans le Faubourg Marigny, faisant partie du lot de terre désigné par le No 197, sur un plan dûdit faubourg, lot de terre mesurant en mesure française, trente pieds de face à la rue Pauls, maintenant Roman St-Roch, entre les rues Grandpré-Hommes, maintenant Dauphine et Chartres, maintenant rue Bourgogne, et bornée par la rue Bagnère, sur une profondeur de cent vingt pieds, bornée par un côté par les lots Nos 189 et 190, et sur l'autre côté et sur la ligne du fond par la portion restante du lot No 197.

Les améliorations consistent en un cottage double connu comme les Nos 818 et 820 avenue St Roch, contenant 5 chambres et citerne de chaque côté, rapportant un loyer mensuel de $21.

Conditions, comptant—L'acquéreur devant assumer, en plus de son enchère toutes les taxes dont il est exigible pour l'année 1904, et payer comptant du 10 0/0 au moment de l'adjudication.

Etude du vendeur Jeff. C. Wenck, notaire, aux frais des séquestres.

W. A. Wenck, avocat.
25 déc - 25—jan 1 8 15 22 26

Denis, Danziger & Tessier.

ANNONCE JUDICIAIRE.

UNE RESIDENCE MODERNE

A Deux Etages et Mansarde.

Avec de Jolis Terrains, dans un Excellent Voisinage.

2819, CARONDELET.

Entre les rues Washington et Sixième.

Succession de William H. Kruse.

No 418—29me Cour Judiciaire de District dans et pour la Paroisse St-Tammany, Lou.

PAR DENIS, DANZIGER & TESSIER, C. A. Tessier, encanteur — Bureau 134 rue Carondelet—

MARDI, LE 10 JANVIER 1905

à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté le 1er décembre 1904, par l'Hon. Thos M. Burns, juge de la susdite Cour, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Une certaine portion de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le quatrième district de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'îlet borné par les rues Baronne, Carondelet, Washington et Sixième, et mesurant 75 pieds de face à la rue Carondelet, commençant à une distance de 100 pieds de l'encoignure de la rue Washington sur une profondeur de 150 pieds, mesure américaine. Les améliorations comprennent une résidence moderne à deux étages et mansarde, désignée par le No 2819 rue Carondelet avec une grande écurie à deux étages et buanderie dans le fond, la maison contenant un vaste véranda sur la façade, vestibule, vestibule de réception, salon, salle à manger, cuisine, salon, cellier, escalier dans le fond, galerie sur le côté au rez de chaussée, vestibule, 8 grandes chambres à coucher, chambre à bain, etc., au premier étage, dans la mansarde une chambre finie et une non finie. La maison est agréablement tapissée et a le gaz partout, le terrain est clôturé en passages Schillinger et un jardin.

Conditions—Un tiers en plus comptant et la balance, s'il y en a, en un crédit de 1 et 2 ans à l'option de l'acquéreur, la portion de crédit devant être démontrée par des billets de l'acquéreur à son propre ordre par lui endossés, portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication, jusqu'au paiement, garantie par hypothèque spéciale et l'on de vendeur, et privilège sur la propriété vendue, avec la police des non allemands et toutes les clauses usuelles de sécurité. 5 pour cent honoraires d'avocat en sus de prende, la propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police transférée au porteur des billets; 10 pour cent au moment de l'adjudication. L'acte de vente parlevant J. M. Quintero, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Olcey & Quintero, Harvey E. Ellis, avocats.
10 déc—10 11 18 25—jan 1 8 10

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété de Deuxième District.

Avec améliorations portant le No 2928 rue Gladd, entre Gluyas et Dupré.

Union Hohlstedt Association vs Mme Catherine Joyce, femme de Laurence Frolich et Laurence Frolich,

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 74,888—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, dans le Premier District de cette ville, VENDREDI, le 26 janvier 1905, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant, ou de quelque façon en dépendant, situé dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'îlet No 298, borné sur les rues Gentil, Gayoso, Bienville et Dupré, lequel dit lot est désigné par le No dix-huit sur un plan dressé par J. A. D'Hémécourt, voyer, daté 14 mars 1867 et mesurant vingt cinq pieds neuf pouces et deux lignes de face à la rue Gentil sur cent cinq pieds quatre pouces et sept lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

H. H. McMURRAY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

Carroll & Carroll, avocats pour la plaignante.
23 déc—29 30—janv 6 13 20 26

"EN S'ACHARNANT"

sur notre réputation quelques marchands s'imaginent qu'ils indulgent en erreur nos clients et d'autres qui nous connaissent mieux bien. Grave erreur—nous maintenons notre commerce et nous obtenons de nouveaux clients en raison de l'excellence des vélocipèdes Waltham, Wagons, Surreys, Runabouts, Harrowches et Buggies avec bandes en caoutchouc que nous vendons. Nous vous comptons parmi nos clients si vous examinez notre stock, nous avons un grand fonds d'assortiment de Harnais.

JOSEPH SCHWARTZ CO., Ltd.

821-831 rue Perdido.

Agence des célèbres wagons de ferme et roulage de Piedmont et Tennessee.

Quartier-général des Fabricants de Voitures et de Wagons, Quincaillerie, Matériel, etc.

1 sept—6m—dim jeu

Will. J. Morgan.

ANNONCE JUDICIAIRE.

COTTAGE SIMPLE,

No 316 rue Troisième—A l'encan.

Succession de Edmond Hayden, Sr.

No 72,296—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, Hon. Fred C. King, président, ledit ordre daté et signé le 9 décembre 1904, et adressé à Will J. Morgan, encanteur, je vendrai à l'enchère publique, JEUDI, le 19 janvier 1905, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne.

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies et privilèges, servitudes et avantages et dépendances qui y appartiennent ou en quelque façon en dépendant, situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'îlet désigné par le No 113, borné par les rues Troisième, Constance, Laurel et Constance et mesurant vingt neuf (29) pieds de face à la rue Troisième sur cent vingt (120) pieds de profondeur entre lignes parallèles.

No 316 rue Troisième; les améliorations consistent en un bâtiment simple avec deux étages dans le fond et contenant un vaste véranda quatre chambres et deux chambres au premier étage, galerie sur la façade et sur le côté. La maison se trouve à l'intérieur d'une jolie grille en fer, et dans la cour est un hangar, citerne, etc., d'après le plan.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant assumer les taxes de 1904 et payer pour l'acte de vente parlevant Robert J. Maloney, notaire; l'acquéreur devant faire un dépôt de 10 pour cent du prix de l'adjudication au moment de la vente.

WILL. J. MORGAN, Encanteur,
331 rue Carondelet.

A. J. Peters, James Wilkinson avocats.
18 déc—19 20—jan 1 8 15 17 19

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Mme Pauline Cauvin, veuve de Joseph Brun.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 75,690 — Division D—Attendu que Mme Eugénie Brun, femme de Salvatore Marciante, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Pauline Cauvin, veuve de Joseph Brun, décédée intestat, avis est par le présent donné à tous ceux qui peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne devrait pas faite droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS O'CONNELL, Greffier—E. J. Morel, avocat. 7 jan—7 11 16

Succession de Emory E. Norton.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 84,362—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en est en peut en avoir) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Henry Chiapella, agissant comme administrateur dans la succession de Emory E. Norton, pour Mme Grace Norton Hernandez administratrice du dit succession temporaire de l'Etat ne devrait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS O'CONNELL, Greffier.

1 jan—1 8 10

VENTES A L'ENCAN | VENTES A L'ENCAN | VENTES A L'ENCAN

J. P. Hecker.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE

De Propriété de Valeur dans le Troisième District.

Dans l'affaire de Mme Bertha Regas vs les mineurs Emile, Oswald et Louis Mehr et als.

No 74,651—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division D.

PAR J. PAUL HECKER, Encanteur—Bureau 336 rue Commune — JEUDI, le 12 janvier 1905, à midi, à la Bourse des Encanteurs de la Nouvelle Orléans, 311 rue Baronne, en vertu d'un jugement rendu le 29 novembre 1904, et signé en cour ouverte le 5 décembre 1904, par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée, il sera vendu à l'enchère publique, les propriétés ci après décrites à savoir—

Premier—Un certain lot de terre situé dans le troisième district de cette ville, dans l'îlet Nos 505-506, borné par les rues Annette, Villeré, Urquhart et St Bernard, désigné par le No "vingt" sur un plan fait par C. A. De Armas, le 3 novembre 1858; ledit lot de terre formant l'encoignure des rues Annette et Villeré et mesurant 30 pieds 4 pouces et 5 lignes de face à la rue Annette sur 101 pieds 9 pouces et 7 lignes de profondeur et façade à la rue Villeré mesure américaine. Les améliorations sur ledit lot portant les Nos municipaux 1381 et 1384 rue Annette.

Deuxième—Un lot de terre situé dans le même district et lieu que la propriété ci-dessus décrite désigné par le No Trois et mesurant 31 pieds de face à la rue St Bernard, 91 pieds 6 pouces de profondeur sur une ligne le séparant du lot No 2, ayant 102 pieds de profondeur sur la ligne le séparant du lot No 4 et 25 pieds de largeur sur la ligne du fond. Les améliorations sur ledit lot portant le numéro municipal 1377 rue St Bernard.

Troisième—Un lot de terre situé dans le même district et lieu comme la propriété ci dessus décrite, désigné par le No 6 sur un plan déposé en l'étude de Joe. Cuvallier, arpenteur, ledit lot mesurant 34 pieds de face à l'avenue St Bernard, 127 pieds de profondeur sur une ligne longeant le séparant du lot No 5 et 127 pieds 7 pouces et 2 lignes (plus ou moins) de profondeur et façade à la rue Villeré, et 26 pieds sur le fond. Les améliorations sur ledit lot consistent en une écurie à l'encoignure des rues Villeré et St Bernard et un cottage simple faisant face à la rue Villeré.

Quatrième—Un lot de terre, situé dans le Troisième District de cette ville dans l'îlet No 496, borné par les rues Français, Urquhart, Tonte et Marais, désigné par le numéro "Un" formant l'encoignure des rues François et Urquhart et mesurant 31 pieds 11 pouces et 3 lignes de face à la rue Français par 127 pieds 10 pouces et 5 lignes de profondeur et façade à la rue Urquhart. Les améliorations sur le dit lot consistent de deux maisons, une à l'encoignure et l'autre sur la rue Urquhart.

Cinquième—Un lot de terre dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet No 506 borné par les rues St Antoine, Bourbon, Urquart et Villeré, désigné par le numéro "Deux", sur un plan dressé par M. Pilié, voyer, daté le 21 avril 1836, mesurant 32 pieds de face à la rue St Antoine, par 127 pieds 10 pouces et 5 lignes de profondeur mesure américaine.

Les améliorations sur ledit lot portant les Nos municipaux 1371 et 1373 St Antoine.

Sixième—Un lot de terre situé dans le Troisième District de cette ville dans l'îlet Nos 623 624, borné par les rues Villeré, Robertson, Annette et St. Bernard formant la moitié de l'ancien lot No 491 l'îlet 46 et mesurant en mesure Américaine 31 pieds 11 pouces de face à la rue Villeré par 150 pieds 10 pouces de profondeur. Les améliorations sur le dit lot portant le numéro municipal 1667 rue Villeré.

Septième—Une portion de terre située dans le même district et lieu que la propriété ci-dessus décrite, formant l'encoignure des rues Annette et Villeré et mesurant en mesure américaine environ 33 pieds 4 pouces de face à la rue Villeré sur 60 pieds, mesure française, de profondeur et façade à la rue Annette, étant une partie de l'ancien lot No 439 de l'îlet No 44. Les améliorations sur ledit lot portant le numéro municipal 1663 rue Villeré.

Conditions—Une moitié en plus comptant la balance, s'il y en a, en un crédit de 1 et 2ans, à l'option de l'acquéreur en deux acquéreurs, en billets portant huit pour cent d'intérêt par an, garantis par lien de vendeur et hypothèque spéciale. L'acte ou les actes de vente devront contenir les clauses usuelles de sécurité, etc., les acquéreurs devront assumer les taxes d'Etat de 1904, et la police en les polices d'assurance sur la propriété. A aussi déposer dès pour cent au moment de l'adjudication avec l'encanteur les actes de vente devant être passés pardevant John Wurt Duffy, notaire, aux frais des acquéreurs.

Jos Lautenschlaeger, avocat pour le plaignant.
11 déc—11 18 24 25—janv 1 8 13

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE

De Propriété de Valeur du Quatrième District

Dans l'affaire de Mme Emelie Milbank, administratrice,

Succession de Mme Dorothée Stiess vs les mineurs Théodore Copperamith et John Copperamith.

No 73,812—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans—Division C.

PAR J. PAUL HECKER, Encanteur—Bureau No 330 rue Commune JEUDI, le 12 janvier 1905, à midi, à la Bourse d'Affaires de la Nouvelle Orléans, 311 rue Baronne.

EN VERTU d'un jugement rendu et en en Cour ouverte le 5 décembre 1904 et signé le 9 décembre 1904, par l'Hon. John St Paul, juge de la Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée, il sera vendu à l'enchère publique, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans la Quatrième district de la Nouvelle Orléans dans l'îlet No 116, borné par les rues Constance, Sixième, Laurel et Septième, désigné sur un plan fait par H. W. W. Reynolds, député voyer de ville le 2 mai 1894, par la lettre "O". Ledit lot mesurant commençant à une distance de soixante-cinq pieds cinq pouces de l'encoignure des rues Septième et Constance, trente pieds cinq pouces et cinq lignes de face à la rue Constance sur une profondeur entre lignes égales et parallèles de soixante-six pieds six pouces avec l'usage d'une allée commune de deux pieds deux pouces et six lignes de largeur à la rue Constance, sur une profondeur de vingt sept pieds six pouces et huit pouces. Ledit lot C est une subdivision d'une portion de terre antérieure désignée sous la lettre B et formant une portion des lots originaux dix-sept et dix huit.

2° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même district et lieu que le ci-dessus, désigné sur le même plan comme le ci-dessus, par la lettre "D". Ledit lot commençant à une distance de quatre vingt dix huit pieds sept pouces et trois lignes de l'encoignure des rues Constance et Septième et mesurant vingt huit pieds huit pouces et une ligne de face à ladite rue Constance sur une profondeur sur le côté le plus près de la rue Septième le long d'une allée le séparant du lot C de vingt sept pieds six pouces, de la allant parallèlement à la rue Constance deux pieds deux pouces et six lignes, de la parallèlement à la rue Septième trente neuf pieds, de la parallèlement à la rue Constance, trente pieds dix pouces et sept lignes et de la parallèlement à la rue Septième, soixante-six pieds six pouces à la rue Constance avec l'usage d'une allée commune sur lots "C" et "D", deux pieds deux pouces et six lignes de largeur à la rue Constance sur une profondeur de vingt sept pieds six pouces. Ledit lot D est une subdivision d'une portion de terre désignée par la lettre B et formant une portion des lots originaux dix sept et dix huit.

Conditions—Comptant; l'acquéreur devant assumer les taxes de 1904, et faire un dépôt comptant de 10 pour cent au moment de la vente avec l'encanteur. Les actes de vente pardevant James Boyd Grinage, notaire, aux frais des acquéreurs.

G. G. Kronenberger, avocat pour la plaignante.
11 déc—11 18 24 25—jan 1 8 12

Succession de Mary Alphonsine Lhote, femme de Germain Leroy, Jr.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 73,093—Division E—Attendu que Germain Leroy, Jr, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mary Alphonsine Lhote, femme de Germain Leroy, Jr, décédée intestat, avis est par le présent donné à tous ceux qui peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne devrait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS O'CONNELL, Greffier. — Chas. F. Claiborne, avocat. 4 janv—4 8 12

Denis, Danziger & Tessier.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une portion de terre de valeur,

Formant l'encoignure des rues Magasin et Audubon, dans l'îlet borné par les rues Meadow et Broadway.

Peter Stiff, Receveur, vs la Ville de la Nouvelle-Orléans.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans, No 72,301—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 12 janvier 1905, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain morceau ou portion de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet No 17 (Greenville) borné par les rues Magasin (autrefois Foucher), Audubon (autrefois Chestnut) Meadow (autrefois Market) et Broadway, et formant l'encoignure des rues Magasin et Audubon, mesurant plus ou moins trente huit pieds de face à la rue Magasin, vingt-six pieds et six pouces de face à la rue Audubon sur quatre vingt six pieds de profondeur sur la ligne le séparant du lot contigu sur le côté vers la rue Meadow; la ligne du fond étant une courbe comme il est complètement démontré sur un "Blue Print" enregistré dans l'affaire ci-dessus. Ladite portion de terre étant une partie du lot de terre formant ladite encoignure et mesurant vingt-six pieds six pouces de face à la rue Audubon sur quatre vingt dix pieds de profondeur entre lignes égales et parallèles et façade à la rue Magasin, moins la portion dudit lot sur lequel la ville de la Nouvelle-Orléans a accordée le droit de passage à la Compagnie du chemin de fer de l'Illinois Central, comme il figure sur le "Blue Print" auquel il est ci-dessus référé.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

H. H. McMURRAY,
Shér. d'Civil de la Paroisse d'Orléans

Dufour & Dufour, avocats pour le plaignant.
7 déc—8 10 16 18 23 30—janv 6 13

VENTES A L'ENCAN | VENTES A L'ENCAN | VENTES A L'ENCAN

Denis, Danziger & Tessier.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE

1786 acres de terre

Dans la paroisse de Livingston.

Succession de James Clark.

Mme Alice Lee McCoyet vs L. Z. Gewers.
No 69,473—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DENIS, DANZIGER & TESSIER, Encanteurs—Bureau 134 rue Carondelet — JEUDI, le 12 janvier 1905, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu le 9 mai 1904 et signé le 13 mai 1904, par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la susdite Cour, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, située dans la paroisse de Livingston, Etat de la Louisiane, à savoir:

1° Le nord 1/2 section fractionnelle 22, contenant 316.56 acres.

2° Lots 1 et 2 et S. E. 1/4 de N. E. 1/4 et S. E. 1/4, et S. E. 1/4 de N. E. 1/4 de la section 21, contenant 173.84 acres.

3° 1/2 O. de la S. O. 1/4 et S. E. 1/4 de S. O. 1/4 de la section 21, contenant 119-60 acres.

4° La fraction S. 1/2 de la section 22, et le lot 8 de la section fractionnelle 23, contenant 122.28 acres.

5° Les lots 2, 3, 4 et 5 de la section 23 contenant 125.80 acres.

6° S. 1/2 de la section 24 contenant 279 acres.

7° Les lots 1, 2, 4, 5 et 6 de la section 29 contenant 267 acres.

8° La section fractionnelle 15 contenant 185 acres.

9° 47 acres de la section 23, sur le "East Fork" du Bayou Barbary, 10.50 acres dans l'extrémité sud de la section 29.

10° 50 acres dans l'extrémité sud de la section 39.

11° 100 acres dans la section 42, connue comme la "Dessar's Place", dans toutes les propriétés ci-dessus T. 8 S. R. 5 E.

Conditions, 10 pour cent comptant au moment de l'adjudication.

Actes de vente pardevant Joseph F. Walton, notaire, aux frais des acquéreurs.

Pierson, Walton & Pierson, Branch K. Miller, avocats.
11 déc—11 18 25—jan 1 8 12

Spear, Escoffier & Spear.

ANNONCE JUDICIAIRE.

835 - 837 AVENUE ESPLANADE,

Entre Bourbon et Dauphine

1017 RUE TOURO,

Entre Remparts et St-Claude.

Succession d'Antonie Fornaris.

No 74,536—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division A.

PAR SPEAR, ESCOFFIER & SPEAR—Bureau 842 rue Perdido.

Mercredi, 11 janvier 1905.

à midi, il sera vendu à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, daté le 6 décembre 1904, dans l'affaire ci dessus intitulée, les propriétés ci-après décrites, à savoir:

1° Un certain lot de terre situé dans le troisième district de cette ville dans l'îlet No 157 borné par l'avenue de l'Esplanade, les rues Bourbon et Dauphine, lequel lot est désigné par la lettre "A" et commence à une distance de 29 pieds 1 pouce et 3 lignes de l'encoignure de la rue Dauphine, et mesure 34 pieds 10 pouces 3 lignes de face à l'avenue Esplanade sur 65 pieds 11 pouces et 4 lignes de profondeur d'après un croquis de C. A. de Armas, voyer, daté le 6 novembre 1881, annexé à un acte de M. T. Ducros, autrefois notaire, daté le 8 novembre 1881, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désignés par les Nos 835-837 avenue de l'Esplanade.

Etant la même propriété acquise par A. Fornaris de H. Nieter par acte de Charles J. Théard, notaire, daté le 29 novembre 1898, enregistré C. O., livre 176, page 65.

2° Un certain lot de terre situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet 875, borné par les rues Tonte (autrefois Union), Français, Bompart et St Claude, lequel lot mesure 27 pieds 4 pouces de face sur la rue Tonte, par 155 pieds 10 pouces et 2 lignes de profondeur, et fait partie du lot original No 60, sur un plan de Pontcenty Marigny; ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné sur le No 1017 rue Touro.

Etant la même propriété acquise par A. Fornaris de E. Abat par acte pardevant E. Benny, autrefois notaire, daté le 27 janvier 1873, enregistré C. O., livre 100, page 631.

Termes et conditions—La moitié en plus comptant et la balance à un crédit de un an en de un et deux ans à l'option des acquéreurs, divisée en coupons égaux représentés par les billets des acquéreurs, portant 6 pour cent d'intérêt par an du jour de l'acte de vente jusqu'à parfait paiement, payables au porteur et garantis par hypothèque spéciale et privilège de vendeur; l'acquéreur devra assurer les améliorations pour un montant égal à la portion du crédit et de transférer la police d'assurance au porteur des billets; l'acte de vente devant contenir les clauses de non allemands et de vente sans estimation et 5 0/0 de frais d'avocat en cas de poursuite judiciaire pour défaut sur le paiement des billets et toutes les autres clauses usuelles en contenue dans les actes de vente; l'acquéreur d'assumer le paiement en sus du prix de l'adjudication les taxes de 1904 et 1905 et de déposer avec l'encanteur 10 pour cent du prix de la vente au moment de l'adjudication.

L'acte de vente pardevant Jeff. C. Wenck, notaire, aux frais des acquéreurs.

P. S.—SOUVENEZ-VOUS QU'IL N'Y A ABSOLUMENT AUCUNE LIMITE ASSISTEZ A LA VENTE ET OBTENEZ UN BARGAIN.

8 jan—8 15 22 à date

Albert Paul.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Sites attrayants pour bâtir,

Faisant face aux rues Florida et Maurepas, entre les rues Crète et Swamp, et

Un joli cottage et grand lot à l'encoignure des rues Florida et Crète.

Léopold Nolt et al. versus Emile Rieger, un absent

No 74,732—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division C

PAR ALBERT PAUL, Encanteur, Bureau 336 rue Carondelet, MARDI, le 7 de février 1905, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu d'un jugement rendu et signé en cour ouverte le 11 décembre 1904 par l'Hon. John St Paul, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C, dans l'affaire de Léopold Nolt et al. vs Emile Rieger, un absent, il sera vendu à l'enchère publique, pour effectuer le partage à savoir:

(11) onze lots de terr dans le troisième district de cette ville dans l'îlet borné par les rues Florida, Maurepas, Crète et Swamp, subdivisés en cites de choix à bâtir, d'après le plan fait par